



La Secrétaire générale
Réf. : SRH3B/2022/07/05

Paris, le

04 JUL. 2022

NOTE

pour les directeurs généraux et directrices générales, les directeurs et directrices et les chefs de service autonome

Objet : reprise épidémique des cas de covid, rappel des consignes sanitaires et gestes barrières.

L'apparition de nouveaux variants entraîne une nouvelle dégradation de la situation sanitaire et un regain des cas de COVID. Dans ce contexte et suite aux recommandations faites par la Première ministre, il convient de faire preuve de la plus grande vigilance en appliquant les mesures barrières et consignes sanitaires.

Je vous invite donc à rappeler à vos agents la nécessité de respecter les mesures d'hygiène individuelles et collectives suivantes :

- se laver régulièrement les mains et utiliser du gel hydro-alcoolique ;
- tousser ou éternuer dans son coude ;
- préférer l'utilisation de mouchoirs à usage unique ;
- éviter les accolades, embrassades, et serrages des mains ;
- éviter le partage des matériels (souris, clavier ...) ;
- aérer régulièrement les espaces clos (10 minutes toutes les heures).

Le port du masque est recommandé dans les situations où le risque de contamination est plus élevé (transports en commun, covoiturage, milieux clos où la distanciation est limitée et la densité de personnes importante : salle de réunion, bureau partagé par plusieurs personnes, missions en contact avec le public : accueil du public, opérations de fouille et de contrôle).

Les moments de convivialité ne sont pas interdits dans le cadre professionnel mais doivent se dérouler dans le respect des consignes sanitaires décrites ci-avant et se tenir dans des conditions de densité appropriées.

Les réunions sont autorisées en présentiel dans le respect des consignes et notamment en ce qui concerne le nombre de participants. Les réunions en mode mixte sont recommandées. Afin de s'assurer d'une bonne qualité de l'air, vous pouvez utilement équiper les salles de réunions de capteurs de CO2 et aérer régulièrement avant, pendant et à l'issue de la réunion. Le port du masque en réunion est recommandé en présence d'un grand nombre de participants.

Les modalités d'isolement pour les personnes atteintes par la Covid sont inchangées. Dès l'apparition de premiers symptômes, il est important de se tester, de s'isoler en cas de positivité, et d'identifier ses contacts sur [AMELI](#). La marche à suivre en cas de positivité ou de contact pourra utilement être rappelée aux agents. Elle figure dans la fiche d'informations « [Je suis positif, j'identifie mes contacts en ligne](#) » sur Alizé.

Les personnes dites « vulnérables » (antécédents cardio vasculaires, insuffisances cardiaques, diabète non équilibré ou présentant des complications, obésité....) bénéficient de mesures particulières de protection (télétravail à 100% et à défaut ASA).

La vaccination reste la meilleure des protections contre les formes graves de la maladie. Les personnes âgées de plus de 60 ans et celles qui sont les plus vulnérables peuvent d'ores et déjà bénéficier d'une deuxième dose de rappel. Je vous encourage à le rappeler à vos agents.

Le Secrétariat général est à votre disposition pour toute question et pour vous apporter l'appui nécessaire.

Marie-Anne BARBAT-LAYANI
Secrétaire générale

